

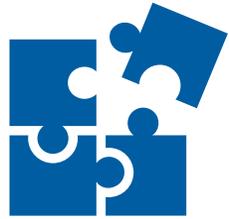


# FORUM DE LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE

Atelier 1 : La mobilité active à l'ère des micromobilités

# CIBLES DE LA PMD

EN LIEN AVEC LES TRANSPORT ACTIF



70 % de la pop.  
4 services de mobilité  
durable



-20 % du temps de  
déplacement



-25 % d'accidents graves  
et mortels



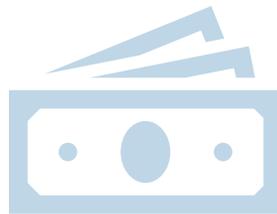
-20 % de l'auto-solo



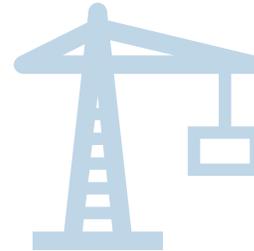
-40 % de pétrole



-37,5 % de GES



15 milliards \$ de ventes  
annuelles



+25 % du tonnage de  
marchandises



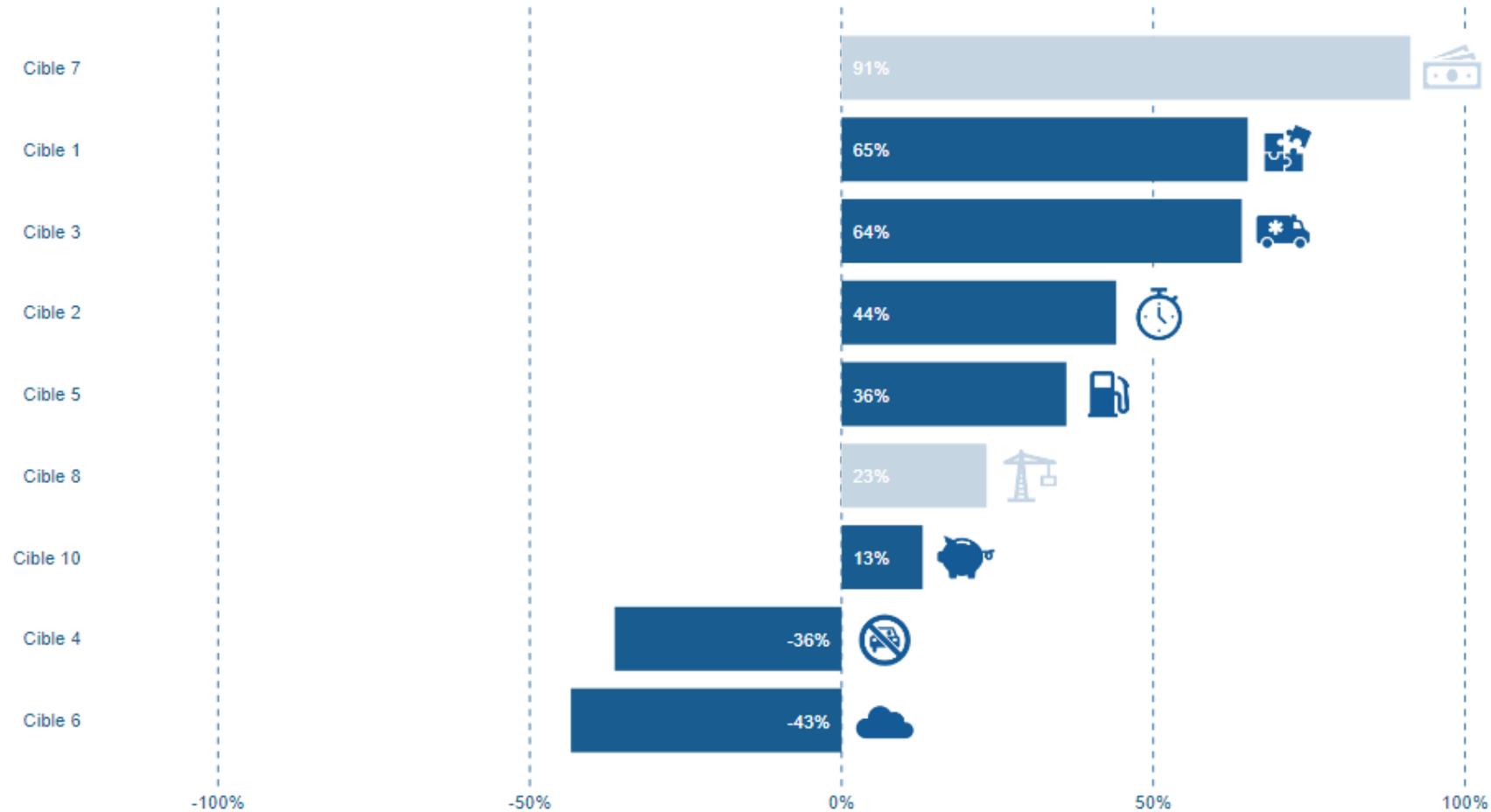
Réduction des coûts  
associés à la congestion



-20 % des dépenses des  
ménages

# NIVEAU D'ATTEINTE DES CIBLES

EN LIEN AVEC LES TRANSPORT ACTIF



## TAPU – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (75,5 M\$ pour 2022-2025)

- Objectif : Accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes.
  - Développer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain.
  - Améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes.
  - Développer l'offre de vélos en libre-service.

# Véloce III – Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (63 M\$ pour 2022-2025)

5

- Objectif : Soutenir le développement, l’amélioration et l’entretien d’infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d’encourager le tourisme durable, d’améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes.
  - Volet 1 : Développement de la Route verte et de ses embranchements
  - Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif
  - Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements

# PAFFSR – Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (35 M\$ pour 2022-2025)

6

- Objectif : Soutenir financièrement des initiatives ou projets de sécurité routière et d’aide aux victimes de la route.
  - Diminuer les risques de décès et de blessures de tous les usagers du réseau routier (individus vulnérables).
  - Accroître la mobilité ou l’autonomie des victimes de la route.
  - Encourager la sensibilisation, la prévention, la formation ou la concertation des intervenants.
  - Soutenir des projets portant sur la recherche et l’expérimentation.
  - Favoriser l’adoption des meilleures pratiques en matière de sécurité routière.
  - Améliorer la sécurité près des sites où le risque d’accident est élevé.

# Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (12 M\$ pour 2023-2026)

7

- Objectif : Réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans les travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement de tels passages à niveau.
  1. Entretien de la signalisation
  2. Amélioration de la sécurité
  3. Réfection de la surface de croisement



## Plan d'action en sécurité routière (PASR)

- Actions en soutien aux mesures actuelles :
  - Bonifier le TAPU 3 de 68 M\$.
  - Prioriser les projets visant à améliorer la sécurité des zones et des corridors scolaires dans le PAFFSR et le TAPU, y compris les centres de la petite enfance.
  - Augmenter la part de financement du MTMD pour la réalisation de projets d'aménagement favorisant les déplacements actifs sécuritaires en vertu du TAPU et du PAFFSR.



# Projet pilote relatif à l'utilisation des appareils de transport personnel motorisés (ATPM)

Entrée en vigueur le 20 juillet 2023 – Durée de 3 ans.

Objectifs :

- Évaluer l'intégration des ATPM à la circulation routière :
  - Expérimentation d'une vaste gamme d'appareils, y compris les trottinettes électriques ainsi que certains nouveaux types d'ATPM.
  - Possibilité d'utiliser des appareils personnels.
  - Vérification, mise à l'essai et collecte de données sur la sécurité de ces nouveaux appareils.
- Recueillir des informations à l'égard de cette expérimentation (INRS).
- Déterminer si l'encadrement de ces appareils (règles et équipement) pourrait être intégré au Code de la sécurité routière (CSR).



## Comment atteindre nos cibles en 2030?

- Quelles mesures d'ajouter?
- Quelles mesures bonifier?
- Quels innovations/enjeux émergents peuvent influencer la mise en œuvre?



# Types de mesures

1. Programmes d'aide financière
2. Subventions et incitatifs fiscaux
3. Modifications législatives, réglementaires ou normatives
4. Interventions et projets d'infrastructures
5. Sensibilisation